



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 12 décembre deux mille vingt-trois, se sont réunis salle Jacques Prévert d'Argent-sur-Sauldre sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 18 décembre 2023
Délibération n° 2023-12-105

Approbation de la convention de partenariat relative à la réalisation et au financement des travaux d'aménagement de la véloroute V48 « la méridienne à vélo »

Conseillers en exercice : 36

Conseillers présents : 25

Pouvoirs : 2

Conseillers titulaires présents : Mme Anne CASSIER, M. Pierre LOEPER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, Mme Florence LEDIEU, M. Didier RAFFESTIN, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Jean-Marc RUIZ, M. Marc GOURDOU, et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. David DALLOIS,

Absents : Mme Sophie ESPEJO, Mme Martine MALLET, M. Emmanuel BOULET-BENAC, M. Alexandre CERVEAU, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO, M. Alain URBAIN, M. Philippe RAGOBERT et M. Nicolas MOREAU.

Secrétaire de séance : Mme Anne CASSIER

Le Schéma de Développement Touristique du Cher identifie le projet d'aménagement de la véloroute « Bourges - Etang du Puits » comme l'un des principaux itinéraires cyclables à développer au chapitre des voies vertes.

Les enjeux du projet sont notamment :

- la création d'un itinéraire cyclable, pédestre et équin sur certaines portions, axe structurant pour nos territoires et identifié au Schéma de Développement Touristique départemental,
- la mise en tourisme de l'itinéraire identifié.

Les objectifs stratégiques du projet sont :

- encourager la découverte du territoire par le grand public grâce à des déplacements doux (pédestres, équestres et cyclistes),
- valoriser les richesses patrimoniales du territoire en veillant à la qualité, l'homogénéité et l'accessibilité de l'itinéraire,
-
-

- sensibiliser les acteurs du territoire à la nécessité d'offrir tous les services et l'accueil correspondant aux usagers à pied, à cheval ou à vélo et concourir au développement touristique et économique.

A ce titre, le Département du Cher s'engage dans la réalisation de ce projet en tant que maître d'ouvrage. Afin d'organiser les modalités de réalisation et de financement des travaux nécessaires au projet, une convention de partenariat réunissant le Département du Cher, la Région Centre-Val de Loire, ainsi que les trois EPCI concernés par le tracé, à savoir Bourges Plus, la Communauté de communes des Terres du Haut Berry et la Communauté de communes Sauldre et Sologne, est proposée.

Le projet a vocation à assurer une jonction entre la Loire à vélo à Sully-sur-Loire et l'itinéraire Cœur de France à vélo à Bourges.

Dans le département du Cher, l'itinéraire se développera sur 70km, équipé à 90% de voies vertes. Le département du Loiret sera concerné par 20 km pour rejoindre la Loire à vélo à Sully-sur-Loire.

Le projet ne consiste pas « simplement » en la création d'une véloroute. Il vise à créer un équipement où le tracé et la démarche d'attractivité des territoires associée constituent à eux seuls des événements justifiant la pratique de l'itinéraire. Ainsi, et au-delà d'une piste cyclable, le projet consiste à animer l'itinéraire avec des séquences thématiques : paysages, cultures pérennes ou évolutives/changeantes. L'esprit « Land Art » est par exemple recherché sur certaines séquences.

Les travaux sont prévus avec un démarrage aux deux extrémités de l'itinéraire, puis une avancée progressive jusqu'à la connexion des deux parties de l'itinéraire.

Le programme des travaux se décompose en 2 phases :

- Phase 1 : De Bourges à Menetou-Salon, et de l'étang du Puits sur la commune d'Argent-sur-Sauldre à Aubigny-sur-Nère
- Phase 2 : De Aubigny-sur-Nère à Menetou-Salon

Les étapes principales envisagées sont les suivantes :

- Octobre 2023 : présentation de la phase avant-projet (ci-après dénommée « AVP ») par le bureau d'études ARTELIA
- Novembre 2023 : validation de l'AVP par le COPIL
- Novembre 2023 / Février 2024 : lancement des appels d'offres, autorisations environnementales
- Décembre 2023 : démantèlement des voies SCNF sur la partie Bourges / Asnières-les-Bourges
- Mars / Avril 2024 : négociation et attribution des marchés
- Mai 2024 : lancement des travaux de la première phase
- Décembre 2025 : Réception des travaux de la phase 1
- Janvier 2026 : travaux de la deuxième phase

A la phase AVP, l'opération d'aménagement est estimée à 10 652 717 € HT, 12 783 260 € TTC.

Dépenses HT		Recettes		
Etude faisabilité	49 813 €	Etat - Mobilités actives		
		Secteur Bourges/St Georges	293 383 €	3%
Mission maîtrise d'œuvre	299 605 €	Conseil Régional CVL		
		CRD 2015-2021	620 000 €	6%
		CRD 2022-2024	1 000 000 €	9%
Relevés topo	20 000 €	CRD 2025-2027	470 570 €	4%
Travaux	9 769 799 €	FEDER	2 500 000 €	23%
Imprévus	500 000 €		2 091 561 €	20%
Frais acquisition du terrain		CA Bourges Plus		
		Etude 13,34%	6 645 €	0,06%
		Montant convention initiale 7%	606 617 €	5,69%
Déboisement	2 500 €	CDC Terres du Haut Berry		
Géomètre	3 500 €		Etude 13,33 %	6 640 €
Acquisition	5 000 €	Montant convention initiale 5%	420 000 €	3,94%
Notaire	2 500 €			
		CDC Sauldre Sologne		
		Etude 13,33 %	6 640 €	0,06%
		Montant convention initiale 5%	420 000 €	3,94%
		Conseil départemental		
		Etude 20%	9 963 €	0,09%
		Travaux et MO	2 200 699 €	20,66%
HT	10 652 717 €	Total	10 652 717 €	100%
TTC	12 783 260 €			

Pour notre participation de 420 000 €, la programmation budgétaire est la suivante :

	2024	2025	2026	2027	Totaux
Travaux	120 000 €	240 000 €	30 000 €	30 000 €	420 000 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de partenariat relative à la réalisation et au financement des travaux d'aménagement de la Véloroute n°48 «la Méridienne à vélo » »,

Considérant l'intérêt du projet à la fois sur le plan touristique mais également sur le volet du développement de la mobilité active,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 11 décembre 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, moins une abstention (M. DUBOIN) :

Article 1 : APPROUVE la convention de partenariat relative à la réalisation et au financement des travaux d'aménagement de la Véloroute n°48 « la Méridienne à vélo», ci-annexée.


Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente à signer cette convention de partenariat.

Article 3 : INSCRIT au budget des quatre exercices à venir les 420 000 € de participation de la Communauté de communes Sauldre et Sologne au financement de ce projet, dont 120 000 € en 2024, 240 000 € en 2025, 30 000 € en 2026 et 30 000 € en 2027.

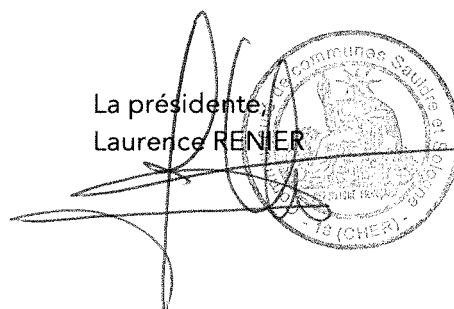
Article 4 : AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Anne CASSIER



La présidente,
Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 21/12/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.